

**DECISION SUR LA NOMINATION DE DIX (10) MEMBRES DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS) DE L'UNION AFRICAINE**
Doc. EX.CL/1226(XXXVI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de l'élection par le Conseil exécutif de dix (10) membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
2. **NOMME** les dix (10) États membres suivants du CPS pour un mandat de deux (2) ans:

NO.	PAYS	RÉGION
1.	Cameroun	Centrale
2.	Tchad	Centrale
3.	Djibouti	Est
4.	Ethiopie	Est
5.	Egypte	Nord
6.	Malawi	Australe
7.	Mozambique	Australe
8.	Bénin	Ouest
9.	Ghana	Ouest
10.	Sénégal	Ouest